



Procès-verbal du Conseil général du 10 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

M. le vice-président excuse Mme Valérie Issumo, retenue au conseil régional.

- 1 Partie statutaire
- 2 Préavis municipal n°6-2025 : Budget 2026
- 3 Rapport du délégué de l'AISE
- 4 Rapport du délégué de l'APEC
- 5 Rapport du délégué de Région de Nyon
- 6 Rapport du délégué de l'ORPC
- 7 Communications de la Municipalité
- 8 Divers et propositions individuelles

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 46 membres présents et 10 excusés.

Procès-verbal : avec trois abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

Assermentation : Samuel Monachon demande à être assermenté. Le vice-président donne lecture de la formule de serment. M. Samuel Monachon solennise la promesse et prend part à l'assemblée.



2. PRÉAVIS MUNICIPAL N°6-2025 : BUDGET 2026

M. Luc Mouthon salue la présence de la boursière, Mme Delacour, experte pour ce préavis.

Mme Yvonne Ritter Humbert nous lit le rapport de la commission de gestion.

„Pour la première fois, le budget est présenté selon le plan comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 ». Ce modèle a pour objectif d'harmoniser la présentation des comptes et de rendre la situation financière des communes plus transparente. Dans une phase transitoire où il n'est pas possible de comparer les chiffres avec le budget ou les comptes des années précédentes, la lecture est loin d'être plus aisée comme le propage le site internet cantonal dédié à « MCH2 ». A cela s'ajoute un préavis municipal très succinct qui ne décrit plus les modifications majeures dans chaque rubrique, mais se concentre sur quelques postes comparables afin d'éviter « un casse-tête » selon les explications orales. Nos questions étaient d'autant plus nombreuses, mais ont toutes trouvé une réponse satisfaisante.

Nous souhaitons faire les remarques suivantes qui s'inscrivent dans l'ordre des 10 classifications fonctionnelles du « MCH2 » :

0 Administration générale

Comme décrit dans le préavis, notre Municipalité prévoit une diminution des vacations d'ordre de 10'000.- à 20'000.- comparé à 2024 et 2025, deux années marquées par des dossiers importants. Cette diminution nous paraît optimiste, notamment en regard de l'état de notre auberge ou des réservoirs ou des tâches qui seront certainement à terminer dans le dernier semestre de cette législature.

En plus des salaires de l'administration et de la municipalité, cette rubrique contient l'ensemble des bâtiments « nécessaire à l'administration de notre commune », sauf la maison Bassin qui est classifiée comme bien immobilier dans « Finances ».

1 Ordre et sécurité publics

Les coûts en lien avec la police, le service du feu et la protection civile sont identiques à l'année précédente et un excédent de charges de 115'000.- est prévu.

2 Formation

Comme décrit dans le préavis, les amendements de la CoGestfin de l'Aise ont entraîné une réduction des charges prévues pour l'école. L'excédent des charges affiché de 440'000.- correspond au budget 2025 et prévoit une baisse de la charge pour le réseau d'accueil RAT de 20'000.- par rapport à 2024.



3 Culture, sport et loisirs, église, 4 Santé et 5 Prévoyance sociale

Ces rubriques ne nécessitent pas de commentaire particulier pour leur hauteur, mais illustrent bien le degré de détail et la transparence souhaitée du nouveau plan comptable qui contient une centaine de comptes en plus. Même les défibrillateurs qui nous génèrent des charges de 250.- par année ont droit à leur propre ligne qui s'appelle « 422 Services de sauvetage ».

Celles et ceux qui ont lu attentivement le budget distribué avec l'ordre de jour, ont peut-être remarqué des erreurs dans les totaux affichés sous le point 6 « trafic et télécommunication » et 7 « protection de l'environnement ». Cela n'exerce aucune influence sur le résultat final.

6 Trafic et télécommunication

Cette rubrique 6 englobe un excédent de charges de 245'000.- pour les routes communales, les salaires des employés communaux ainsi que les imputations de ces salaires dans d'autres thématiques comme les bâtiments ou la déchetterie. Ces montants ne diffèrent pas beaucoup des budgets des dernières années. Un excédent de charges de 36'000.- est généré entre autre par la prise en charge d'une partie du déficit des cars postaux.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Des prélèvements sur des fonds d'environ 60'000.- sont prévus pour équilibrer financièrement la gestion des déchets et de l'eau. L'utilisation de ces fonds est cohérente. Nous souhaitons rendre attentif que si de tels prélèvements sont nécessaires chaque année, ces fonds seront épuisés dans environ trois ans. Une augmentation des prix par exemple pour les eaux usées sera ensuite nécessaire pour couvrir les coûts.

L'excédent de charges d'environ 38'000.- pour l'aménagement du territoire (Région de Nyon, urbaniste etc.) et la protection de l'environnement (entretien du cimetière et des cours d'eau) ne diffère pas beaucoup des autres années.

8 Economie publique

Comme dans le budget de l'année en cours, il est prévu que notre forêt nous générera des excédents de charges importantes d'environ 100'000.-, en raison de l'absence de rendement en bois.

9 Finances et impôts

L'estimation des recettes fiscales d'environ 1.32 millions correspond aux montants de 2025. La péréquation financière intercommunale connaît un nouveau calcul depuis 2025. Le retour prévu pour 2026 de 400'000.- est légèrement plus haut que celui prévu en 2025. En revanche, la facture sociale augmente également et notre contribution financière à la péréquation financière et sociale se situe autour de 100'000.-.



Avec un excédent de charges de 90'000.-, le budget 2026 de Marchissy est moins « rouge » que les dernières années. Les diminutions des charges prévues se trouvent dans les salaires des municipaux et de nombreux autres petits postes. Ce résultat est aussi dû à une gestion rigoureuse des dépenses. Bien que nous ayons effectué notre travail de révision et d'analyse, nous espérons que lors du changement entre l'ancien et le nouveau système comptable, aucune charge n'aura été oubliée, ce qui pourrait entraîner une mauvaise surprise dans les comptes.

Comme l'année précédente, la compétence de notre commune est restreinte. Plus de la moitié des montants affichés sont dictés par le canton ou par les associations intercommunales sur lesquels nous n'avons aucune marge de manœuvre. Il se pose à nouveau la question de savoir jusqu'à quand notre commune pourra encore assumer les charges sans approcher d'autres communes pour l'utilisation d'éventuelles synergies.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°6-2025 sur le budget 2026 tel que présenté."

M. le vice-président ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE :

Avec 1 abstention, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le budget 2026 tel que présenté.

3. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'AISE

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

„Séance du 30 avril 2025

Nomination du bureau du Conseil Intercommunal

Monsieur Antoine Nicolas continue comme Président et votre serviteur à la Vice-présidence.

Nomination des membres de la commission de gestion et finances

Cette commission doit être réélue chaque année.



Communication du Comité de Direction

Dans le but de répondre à l'augmentation du nombre d'élèves sur le haut, un projet d'étude pour la surélévation d'un étage du bâtiment modulaire E'ole à Le Vaud est en cours.

Le logiciel « MonPortail » va être déployé à la rentrée 2025-2026 suite à l'acceptation lors du budget 2025. Une formation aura lieu courant 1er semestre 2025 ainsi qu'une information aux parents. Ce logiciel sert à l'inscription et au paiement pour les cantines et les devoirs surveillés.

Le préavis n° 1/2025 Comptes et gestion 2024.

Le préavis est accepté.

Le préavis n° 2/2025 Grille salariale pour les collaborateurs de l'AISE

Suite à l'acceptation du règlement du personnel de l'AISE lors du conseil du 30 octobre 2024, il est nécessaire d'y adjoindre une grille salariale simplifiée en annexe. Cette grille comprend 2 types d'engagements (contrat au mois ou à l'heure) avec à chaque fois un salaire minimum et un salaire maximum.

Le préavis est accepté.

Séance du 29 octobre 2025

Accueil de Monsieur Guillaume Strobino, Directeur de l'EPS Begnins - L'Esplanade

M. Strobino prend la parole pour nous présenter une étude cantonale sur le climat social à l'école. Il apparaît que l'établissement de l'Esplanade sort en tête de ce sondage. Les élèves comme les parents et les enseignants sont très heureux et satisfaits de ce qui est mis en œuvre. Nous pouvons remercier et féliciter son directeur et le corps enseignants pour toutes les démarches entreprises dans la concertation ce qui a permis d'arriver à ce résultat.

Préavis N°03/2025 – Budget 2026

Le budget 2026 présenté s'élève à 7'166'383.- CHF, ceci y compris l'aide extraordinaire à la piscine de Bassins. Le budget 2025 était de 6'874'648.- CHF.

L'achat de matériel informatique + TBI et du matériel école (tables et chaises) pour les nouvelles classes représentent un montant de 428'930.- CHF

La commission de gestion et des finances nous informe dans son rapport, je cite :

Les commentaires du préavis sont définitivement trop succincts et elle regrette qu'ils n'apportent que peu d'éclairages sur certains postes du budget.

Elle propose 3 amendements :

- Amendement N°1 Matériel école/informatique
 - o Le Codir inscrit au budget un investissement de 428'930.- CHF alors que le règlement sur la comptabilité des communes stipule que l'exécutif ne peut dépasser la somme de 50'000.- CHF
 - o Manque de clarification pour les investissements de 65'000.- CHF sur 3 lignes du budget.
 - o La commission demande le retrait des 428'930.- CHF du budget 2026 et la correction des acomptes des communes. Elle demande au Codir de réaliser un ou des préavis comme le veut la loi.



- Amendement N°2 – Attribution fonds de réserve mobilier et matériel :
 - o Exposé : Au vu des investissements qui seraient consentis via préavis, il n'est pas nécessaire de porter un montant de 100'000.- CHF au fond de réserve pour le budget 2026
 - o Amendement déposé : La commission propose de verser la somme de 50'000.- CHF au fond de réserve mobilier et matériel sur le budget 2026 en lieu et place des 100'000.- CHF
- Amendement N°3 – Travailleur social de proximité
 - o Exposé : Augmentation de 5'000.- en 2 ans, soit 7% d'indexation salariale ce qui semble excessif par ces temps difficiles. La Cofin avait proposé en 2023 de limiter la durée du mandat à 2 ans. Sa reconduction éventuelle doit être soumise au C.I. avec un préavis qui comprendra une enquête de satisfaction des Communes. Dans les faits, la convention signée peut être reconduite d'année en année et peut être résiliée chaque mois moyennant un préavis de 6 mois, pour la fin d'un mois.
 - o Les Municipalités n'ont pas été sondées dans les temps requis et le Codir n'a pas présenté un préavis pour la reconduction de ce mandat. Il est à relever que la commission ne remet pas en cause la qualité du travail de la personne engagée.
 - o Amendement déposé : La commission propose de modifier la somme de 95'000.- CHF pour le TSP en la remplaçant par la somme de 40'000.-CHF (correspond aux 5 mois en 2026) et d'exiger du Codir la mise en œuvre d'un sondage auprès des Communes suivi d'un préavis de reconduction tel que voté en 2023.

Le Président ouvre la discussion, amendement par amendement. Chaque amendement fait l'objet d'un vote avant de passer à l'amendement suivant. Les scores étant serrés, il est décidé de passer en bulletin secret.

Le Président passe au vote de :

- l'amendement N°1 : 14 Oui, 8 non et 1 abstention. L'amendement est accepté.
- l'amendement N°2 : 17 Oui, 6 non et 0 abstention. L'amendement est accepté.
- Pour l'amendement N°3, suite à ma proposition afin de ne pas perturber le TSP dans son travail, le Codir prend la décision lors de l'assemblée de réaliser au plus vite le sondage et un préavis selon les demandes de la commission de gestion et finance pour le 1er C.I. de 2026.
- Amendement N°3 : 4 Oui, 17 non et 2 abstentions. L'amendement est refusé.

Le Président passe au vote du préavis tel qu'amendé. Le préavis amendé est accepté."



4. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'APEC

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport.

„pour rappel, voici les tâches incombant à l'APEC :

- La gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP
- La gestion de la STEP
- La facturation des prestations aux 21 communes membres.
- La création de la nouvelle STEP

Séance du 22 mai 2025

Monsieur Damien Richard est nommé Président du conseil intercommunal de l'APEC et Monsieur Laurent Bardet est nommé Vice-Président.

Préavis no 16 relatif aux comptes de l'exercice 2024 :

Le budget pour 2024 était de 4'794'148.- CHF. Les comptes 2024 s'élèvent à 4'849'941.16.- CHF

Le conseil intercommunal décide à la majorité et 2 abstentions d'adopter les comptes de l'exercice 2024.

Rapport de gestion 2024 :

Remerciements au Comité de Direction pour son rapport de gestion 2024 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

STEP - Entretien

Afin de maintenir la Step de la Dullive, différents entretiens et remplacements ont été réalisés.

Communications du comité de direction.

Le Codir a reçu l'approbation du projet de la Step du Lavasson ainsi que la levée des oppositions qui a eu lieu le 8 mai 2025.

Séance du 27 août 2025

Préavis n° 17 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'une nouvelle Step

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accorder le crédit de CHF 92'165'160.-, d'autoriser le comité de direction à entreprendre les travaux de construction d'une nouvelle Step.
- D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de CHF 92'165'160.- aux conditions les plus favorables.



Préavis n° 18 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour l'intégration d'un local destiné à ThermorésÔ SA

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accorder le crédit de CHF 1'000'000.-, d'autoriser le comité de direction à intégrer un local destiné à ThermorésÔ SA dans le programme de la construction de la nouvelle Step
- D'autoriser le Comité de direction à contracter un emprunt de 1'000'000.- aux conditions les plus favorables.

Communications du comité de direction.

Monsieur Cédric Marzer remercie l'assemblée d'avoir voté ces préavis. C'est l'aboutissement d'un grand travail de la part des mandataires et du Codir, plus particulièrement de M. Guy Fritché.

Séance du 9 octobre 2025

Préavis n° 19 relatif au budget 2026.

Le budget global 2026 de la gestion de la STEP et des amortissements est de CHF 7'153'309.00.-. Par rapport au budget 2024 qui était de CHF 4'891'502.00.-, l'augmentation est importante. Cela est dû principalement au début de l'amortissement de la nouvelle Step pour un montant de CHF 2'590'000.-. En effet, le but de cette démarche est de « lisser » les coûts annuels afin d'éviter un saut trop important durant quelques années. Cela facilite les budgets communaux et ceux des contribuables. Le préavis est accepté à l'unanimité.

Communications du comité de direction.

Nous avons reçu le permis de construire de la ville de Gland le 19 septembre 2025.

Octroi signé de la confédération pour les micro-polluants le 22 septembre 2025.

De plus, la vente du terrain avec la Lignière est signé et validation par ThermorésÔ Gland du projet de valorisation des eaux épurées et du partenariat.

Une 1ère demande d'acompte subside au 31.08.2025 a été envoyée le 29.09.2025 à la DGE et à la confédération.

Vous pouvez suivre l'avancement du chantier en regardant les photos sur le site www.apec-gland.ch.

En espérant avoir réussi à vous informer des défis qui attendent notre association et vous permettre de mieux comprendre le traitement des eaux usées."



5. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE RÉGION DE NYON

M. Guy Humbert nous lit son rapport.

„ Le Conseil Intercommunal a siégé à 4 reprises en 2025. A noter que je n'ai pu assister à aucune séance cette année. La première coïncidait avec le chargement de mes poulets la nuit du 5 au 6 mars, les autres dates correspondaient toutes avec les dates du Conseil Général de Marchissy.

Je tiens tout de même à relever 2 points :

- Lors de la séance du 8 octobre dernier, le Conseil Intercommunal a approuvé de diminuer la cotisation à la Région de Nyon de 25.- à 23.-/habitant.
- Ce soir est soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal une demande de crédit de 100'000.- pour réaliser une « étude pour le renforcement des services de proximité dans les villages du nord du district » soit Burtigny, Le Vaud, Longirod et St-George. A noter que la commune de Marchissy, située au milieu du secteur retenu, n'a pas pour le moment souhaité participer à l'étude. Du coup, pour une fois que la Région de Nyon s'intéresse à nos villages du nord du district, je m'interroge quant au refus de notre commune à participer à cette étude ?

Pour plus d'informations, vous trouvez tous les préavis, rapports de commissions et procès-verbaux sur le site de Région de Nyon. “

M. le vice-président ouvre la discussion.

Mme Tamara Leonardi Mière demande des précisions concernant la question soulevée par M. Guy Humbert dans son rapport.

M. Luc Mouton répond que ce projet dépend du Grand Genève. Parfois, ils sont dubitatifs : ils ont donc demandé d'autres informations et n'ont pas été satisfaits des réponses. On est bien servi par les commerces de proximité. Ils y ont donc renoncé pour le moment.

M. Yann Bergeot demande s'il est possible d'avoir plus de précisions sur l'étude ? Avoir des documents explicatifs afin de mieux pouvoir se prononcer ?

M. Luc Mouthon répond qu'il prend note, la déléguée étant absente.



6. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE L'ORPC

M. Mike Humbert nous lit son rapport.

„ Le conseil intercommunal de l'organisation régional de la protection civile du district de Nyon s'est réunie cette année à deux reprises, le 26 mars dans la commune d'Arzier-Le Muids ainsi que le 17 septembre dans la commune de Tannay.

Dans sa première séance de Printemps, un seul préavis était à l'ordre du jour,

PRÉAVIS N° 16 – 2021-2026 – COMPTES 2024

Concernant les comptes 2024, ceux si ont été acceptés à l'unanimité par le conseil.

Pour information : le plafond d'endettement de l'ORPC de Nyon est toujours actuellement de CHF 3'000'000.-.

Les emprunts à long terme au 31 décembre 2024 se montent à CHF 1'678'250.-.

Le solde disponible pourra servir à couvrir les prochains investissements liés à la prochaine étape de rénovation du CEP de Prangins qui fait l'objet d'un prochain préavis.

Pour notre commune de Marchissy qui compte au moment des calculs 508 habitants, cela représente un coût effectif de 20.24CHF/habitant soit 43CTS/habitant de moins que l'an passé et toujours en dessous des 22CHF budgétés. Un retour positif nous sera donc reversé de 824.55CHF pour l'année 2024.

Election des membres du bureau :

Le bureau a été réélu à l'identique de l'an passé, à savoir :

Président : M. François Martignier

1er Vice-Président : M. Jean-Emile Humbert

2ème Vice-président : M. Jean-Michel Leber

Scrutateurs : M. Mike Humbert et Mme. Eleonore Gros-Claude

Scrutateurs suppléants : Mme Florence Pernet et M. Cédric Gremaud

Election complémentaire des membres de la Commission de Gestion et des Finances :

M. François Esselborn d'Arzier-Le Muids est élu comme membre

M. Jean-Michel Isoz de Vinzel est élu comme suppléant



Lors de la deuxième séance d'automne tenue à Tannay, deux préavis étaient à l'ordre du jour.

PRÉAVIS N°17 2021-2026 BUDGET 2026

Malgré les circonstances toujours inflationnistes actuelles et les changements dans les subventionnements de la Confédération et du Canton, le budget se monte à 22,71CHF/habitant soit 0.6% de plus que le budget 2025 mais reste maintenu quand même autour de 22CHF/habitant.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 18 - 2021-2026 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 67'000 (2ÈME ÉTAPE DES TRAVAUX)

Ce préavis concerne l'étude de la deuxième planification des travaux du CEP de Prangins entre autres les vestiaires, cuisine et salle réfectoire. Celui-ci est accepté à la majorité avec trois abstentions.

Activités de la Protection civile

L'opération PRU est terminée, la protection civile a fini de livrer les 4,5 tonnes de matériels prévus à cet effet dans les différentes communes du district. La mise en place et pose de ces éléments sont du ressort des communes.

L'ORPC a contribué à la réussite de la Fête Fédérale de Gymnastique en participant aux montages d'infrastructures et distribution de matériel.

Le 26 juin pendant le Giron de Marchissy le Centre CEP de Prangins a pu être visité par nos communes et délégués afin de pouvoir regarder les travaux effectués jusqu'à présent.

Pour conclure, les essais des sirènes auront lieu comme chaque année le premier mercredi du mois de février (soit le 04 février 2026).

En espérant avoir pu vous donner quelques informations utiles sur l'ORPC. “

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Luc Mouton remercie les rapporteurs des différentes associations et la commission de gestions qui ont fait de très beaux rapports complets.

RESSOURCERIE

M. Jean-Jacques Nicolet indique qu'un nouveau container est disponible à la déchetterie. C'est un endroit où l'on peut déposer des objets en bon état afin que quelqu'un d'autre puisse en profiter. Attention il ne s'agit pas de très gros objets, ni de téléphones portables. Pour les gros meubles ou autre, il est possible de faire appel à des associations.



8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Laurent Berseth souhaite transmettre l'information qu'il se présente comme candidat aux prochaines élections municipales. Il profite d'encourager chacun et chacune à se présenter. Plus la population de Marchissy aura le choix, meilleure sera la légitimité des élus. Pour éviter tout quiproquo, ce n'est pas contre la Municipalité actuelle. D'ailleurs, il la remercie pour tout le travail durant cette législature.

M. Guy Humbert rend également l'information officielle qu'il se présente aux élections.

M. Didier Humbert annonce également qu'il se présente aux élections de 2026.

M. Yvonne Ritter Humbert souhaite remercier la Jeunesse pour la fête qu'elle nous a offert cet été.

M. David Lüthi rappelle l'apéro des commerçants mercredi prochain.

M. le vice-président donne les dates des prochains Conseils généraux pour 2026 : le 22 juin, le 5 octobre et le 7 décembre.

Les élections communales seront le 8 mars. Le dépôt des listes est fixé au 12 janvier à 12h00.

L'assermentation pour la législature 2026-2031 sera le 10 juin 2026.

Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous.

La séance est levée à 21h00.

Le vice-président

La secrétaire